

Transport aérien

La compagnie Ecair clouée au sol pour impayés

F.A. (Source : J-A)

Libreville/Gabon

LES avions d'Équatorial Congo airlines (Ecair) sont interdits de décoller depuis le 10 octobre par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à

Madagascar (Asecna), qui lui réclame des impayés, selon une lettre de cette agence de régulation dont l'AFP a obtenu copie.

« En raison de l'endettement, la direction générale de l'Asecna vient d'instruire la suspension de la fourniture des ser-

vices de la navigation aérienne à tous les vols d'Ecair sur toutes les plate-formes Asecna à compter du 10 octobre 2016 », indique la lettre adressée par l'Asecna à l'Agence congolaise de l'aviation civile (Anac) qui en a accusé réception le 17 octobre.

La lettre ne donne aucune indication sur le montant de la dette réclamée. La direction des relations publiques d'Ecair n'a pas pu être jointe par l'AFP. Contactées par l'AFP, les autorités congolaises, en ce qui les concerne, n'ont pas

réagi immédiatement à cette information.

Une source proche de cette direction a affirmé, sous couvert d'anonymat, que c'est à partir de jeudi que la compagnie a commencé à appliquer « effectivement » la décision de l'Asecna.

Brèves

Afrique/Séoul promet 5 milliards de dollars

Le 1er vice-ministre et ministre de la stratégie et de la finance sud-coréen, Sang-mok Choi a annoncé à l'occasion de la Kôafec (Korea-Africa economic cooperation), qui se tient à Séoul du 24 au 27, l'intention de la Corée du Sud de consacrer 5 milliards de dollars à des projets en Afrique. Ce montant sera financé sur